

## Entre résistance et révolte :

### les enjeux du territoire

*Aspremont, Girart de Vienne, Girart de Roussillon*<sup>1</sup>, ces trois chansons de geste s'inspirent, comme l'a démontré autrefois René Louis, d'un même personnage historique, Girart, comte de Vienne<sup>2</sup>. En exerçant la régence du royaume d'Anjou-Provence, Girart devint un puissant adversaire de Charles le Chauve, roi de France. Il résista longtemps aux tentatives du roi de s'emparer de ses terres et refusa obstinément de le reconnaître comme roi pour Vienne, avant de céder finalement en 870 après que Charles eut mis le siège devant cette ville.

Il est difficile de déterminer la filiation des textes parvenus jusqu'à nous. On considère généralement qu'ils appartiennent chacun à une geste différente, celle du roi pour *Aspremont*, composé ca. 1190, celle de Garin de Monglane pour *Girart de Vienne*, ca. 1180, et celle des barons révoltés pour *Girart de Roussillon*, 1136-80. Outre le personnage de Girart, ils ont en commun le thème de la résistance contre le roi, reconfiguré dans chaque texte. Nous allons étudier ici les différents statuts légaux de la terre de Girart dans les trois chansons, dans le but de révéler les enjeux politiques et éthiques du territoire. Car le déroulement de l'affrontement avec le roi varie en fonction du rapport du baron au territoire : la terre définit la position politique et sociale du baron vis-à-vis du roi et, par extension, elle détermine les comportements qu'ils ont l'un envers l'autre. Les pouvoirs détenus par un seigneur et les devoirs dont il doit s'acquitter sont définis par le statut de ses terres : le baron qui tient un fief n'a pas les mêmes droits que celui qui tient un alleu. De plus, dans les textes, la notion de territoire sert souvent de justification aux actions politiques et militaires et, finalement, l'organisation sociale tout entière repose sur la division de la terre en territoires, le pouvoir étant en premier lieu le pouvoir exercé sur un territoire donné.

Dans *Girart de Vienne*, Girart tient l'alleu de Vienne, mais il le reçoit ensuite en fief de Charlemagne, qui devient ainsi son seigneur. Suite à un déni de justice, Girart entre en guerre contre le roi, ouvrant la problématique de la révolte : en riposte à cette injustice, Girart attaque les forces du roi, mais il va chercher et finalement accepter la réconciliation avec celui qu'il perçoit toujours comme son seigneur légitime. Dans *Aspremont*, en revanche, le personnage principal, Girart d'Eufrate, possède ses terres en toute indépendance, comme une principauté ; il n'est pas le vassal du roi. Son refus de se soumettre à Charlemagne ne constitue donc pas une révolte, et le roi semble impuissant devant le refus initial de Girart de l'aider contre les Sarrasins. Girart lui viendra en aide par intérêt personnel plutôt que par devoir et il ne se reconnaît jamais vassal du roi de France. Notre dernier texte, *Girart de Roussillon*, oscille entre ces deux pôles : le héros éponyme est d'abord un vassal qui accomplit le service d'ost. Mais son fief est ensuite converti en alleu, ce qui provoque la jalousie du roi – Charles Martel plutôt que Charlemagne dans ce texte –, qui essaie de se ressaisir de ces terres. Lorsqu'il s'oppose à lui, Girart est-il un vassal qui se révolte ou bien un baron indépendant qui résiste à un pouvoir agressif, envahisseur, étranger ? La question n'est jamais résolue dans le texte.

Alleu, fief, principauté : nos textes présentent une « France » composée d'un enchevêtrement de mouvances, chacun de ces domaines ayant un statut légal différent. Une principauté est une forme de territoire presque indépendant, où le roi a perdu son pouvoir, et qui se trouve sous l'autorité d'un chef que plus aucun lien effectif ne rattache au roi<sup>3</sup>. Les alleux, terres héréditaires dont le baron est l'unique propriétaire, libres de devoirs féodaux, sont similaires, mais le roi en est généralement souverain, c'est-à-dire que son autorité suprême mais abstraite y est reconnue. Les principautés et les alleux s'opposent donc aux fiefs qui impliquent une redevance seigneuriale et où le roi est seigneur féodal ou suzerain ; son autorité y est par conséquent beaucoup plus concrète. Dans les textes, comme dans la « France » médiévale, tout est plus compliqué que ces définitions ne donneraient à le penser, car la structure hiérarchique du royaume se caractérise par le chevauchement

de seigneuries, de souverainetés et de suzerainetés ainsi que par une mosaïque de juridictions sur des domaines différents. La propriété territoriale est extrêmement complexe : Girart de Roussillon, par exemple, tient une partie de ses terres en fiefs et une autre partie en alleux. La démarcation est la plupart du temps mal définie, et roi et barons ne reconnaissent pas les mêmes frontières. De plus, comme les origines de la terre — fief octroyé par le roi ou possession héréditaire — définissent les rapports entre baron et souverain, ces relations sont du coup elles aussi fort compliquées.

Ce qui brouille encore davantage la situation, c'est qu'on remarque dans les textes une confusion délibérée entre deux périodes historiques distinctes. Les chansons ont pour base l'histoire du X<sup>e</sup> siècle, quand le roi était relativement faible. En théorie, les frontières du royaume ont été fixées par le partage de l'Empire carolingien : la France occidentale s'étendait de la mer du Nord à la Méditerranée, de la Flandre à la Catalogne. Mais en pratique, le roi tirait sa force de la seule place de son propre domaine, assez petit mais situé de manière stratégique sur l'axe Paris-Orléans, et l'autorité centrale s'émiettait progressivement selon un mouvement centrifuge, la couronne n'exerçant alors qu'une autorité purement théorique. La France n'était qu'une mouvance, un ensemble de territoires plus ou moins solidement reliés au roi. Cependant, nos trois chansons, au moins dans la forme dans laquelle elles nous sont parvenues, ont été écrites dans la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle, époque où les rois, Louis VII puis Philippe Auguste, ont cherché et ont réussi à s'imposer dans les régions qui avaient jusqu'alors échappé à leur contrôle. Les rois ont revendiqué légalement et politiquement ces terres, selon le partage de l'Empire carolingien. Ils ont transformé ensuite cette emprise théorique en étreinte solide. Un aspect important de cette mutation a été la conversion d'alleux en fiefs. En France, la présomption légale basée sur l'adage « nulle terre sans seigneur » avait pour conséquence que le roi de France restait souverain des alleux, c'est-à-dire qu'il conservait sur eux une autorité théorique. Par la suite, les alleux ont eu tendance à se transformer en fiefs sous la pression militaire du roi, qui ne supportait pas l'indépendance d'une région qu'il considérait

comme faisant partie de ses terres. L'alleu, en tant que territoire familial, indépendant et héréditaire, constitue donc un défi au pouvoir que le roi exerce sur son royaume. Le fief est une forme de compromis avantageux pour le roi, car lorsqu'un alleu devient un fief, la souveraineté devient suzeraineté<sup>4</sup>. Ainsi, le pouvoir territorial du roi se consolide.

Les anthropologues<sup>5</sup> reconnaissent à présent que le comportement territorial de l'homme n'est pas analogue à celui de l'animal, qui obéit à son instinct ou cherche à satisfaire un besoin élémentaire. Dans nos textes, le roi n'a pas besoin de territoire pour vivre ou survivre. Il est avide de terres pour des raisons financières et militaires, et surtout pour des raisons politiques. Le roi de France ressent le besoin d'élargir son emprise territoriale pour exprimer sa supériorité royale. Le territoire, étendue apparemment géographique, est en fait avant tout politique : c'est une superficie contrôlée ou revendiquée par un certain type de gouvernement. Plus conceptuel que concret, le territoire est « inventé » dans un processus politique comme expression spatiale du pouvoir. Les plus forts réclament la terre, usant de discours idéologiques pour justifier leurs revendications. Le territoire réifie et légitime le pouvoir, qui devient ainsi pouvoir sur la terre et non pas pouvoir sur un peuple<sup>6</sup>. Le discours géographique masque un rapport de domination. La souveraineté est une idéologie territoriale puissante, qui accorde à une figure particulière un pouvoir presque illimité : au sein d'un territoire défini, le pouvoir souverain ne peut pas facilement être remis en cause.

La géographie remplace donc l'éthique : on parle des lieux et de l'espace plutôt que du droit et du tort. La souveraineté territoriale du roi sur les alleux permet au roi de justifier une invasion pour s'imposer comme suzerain. Avec la transformation d'un alleu en fief, le pouvoir théorique se hiérarchise clairement ; la géographie politique fixe un nouveau rapport de force. Le baron va faire hommage parce qu'il tient un fief octroyé par le roi. Mais les chansons qui mettent aux prises les princes puissants du X<sup>e</sup> siècle et les rois imposants du XII<sup>e</sup> siècle tardif illustrent la résistance des barons à ce processus d'annexion. Le baron ne considère pas que son territoire fasse

partie de la « France », terme ambigu qu'on a raison de mettre entre guillemets. La « France » est-elle le domaine du roi, ou s'agit-il de la *Francia* carolingienne ? Région ou royaume ?

Dans nos trois chansons, c'est toujours de la Bourgogne qu'il s'agit : fait-elle partie de la « France » ou non ? Cette région constituait une anomalie, car comme le souligne W. M. Hackett :

Le nombre des alleux allait en diminuant [...] à partir du dixième siècle ; ils restaient plus nombreux dans le Midi, y compris la Bourgogne<sup>7</sup>.

En lui accordant une grande importance stratégique, les textes reflètent la spécificité de cette région en matière de géographie politique. Il semble que le duc de Bourgogne était en réalité vassal du roi de France, car il tenait le *ducatus* du roi, qui lui avait délégué un pouvoir quasi royal. Mais la Bourgogne a été néanmoins pratiquement abandonnée à elle-même pendant presque deux cents ans, du dixième au douzième siècle, quand le roi a pu reprendre en fief certains châteaux<sup>8</sup>. Et la région tout entière n'intégra le royaume de France qu'en 1477. Dans les textes, les Bourguignons sont caractérisés par leur hostilité envers les Français<sup>9</sup>. C'est précisément dans les terres où l'on a le plus longtemps contesté la suzeraineté du roi de France que se déroule l'action de nos poèmes.

### ***Girart de Vienne* : le don de l'assujettissement**

L'action centrale de *Girart de Vienne* commence par l'arrivée à la cour de Charlemagne de Girart et de son frère Renier, dévoués à la cause du roi. Mais Renier exige violemment un fief de Charles, qui lui octroie celui de Genève (v. 1152-54), tandis que Girart reçoit le fief du défunt duc de Bourgogne ainsi que la main de sa veuve (v. 1232-35). Mais, bouleversé par la beauté de la duchesse, Charles veut l'épouser. Elle lui préfère Girart, qu'elle implore de l'épouser. Girart refuse de tromper ainsi son seigneur, et elle est obligée de se marier avec Charles. En guise de dédommagement, Girart reçoit le fief de Vienne. Mais quand il se baisse pour embrasser le pied de son souverain en signe d'hommage, la nouvelle reine avance son pied, que Girart embrasse par inadvertance (v. 1465-70). Plus tard, lorsqu'il

apprend par son neveu cet affront, Girart rassemble son clan à Vienne et la décision est prise de demander le châtement de la reine. Mais, subitement, Charles envoie un messenger pour accuser Girart et Renier d'avoir négligé le service qu'ils doivent au roi en tant que vassaux (v. 2149-58). Il n'a jamais été question de ce service jusqu'ici et, pour Wolfgang van Emden, « Bertrand embrouille la question à dessein : les revendications féodales du roi sont mélangées »<sup>10</sup>. Ensuite, à la cour de Charles, les deux partis se montrent intransigeants, le clan de Girart réclamant la punition de la reine, le roi répétant sa propre accusation.

C'est ainsi que commence la révolte de Girart. La représentation de la rébellion correspond bien ici à la définition de la révolte réelle que donnent les historiens<sup>11</sup>. Les barons révoltés n'attaquaient le roi que parce qu'il ne répondait pas à une de leurs exigences. Les révoltes, qui étaient le plus souvent une manière de riposter à une injustice commise par le roi, résultaient de « dénis de justice », ou bien d'une fausse accusation portée contre un baron, ou encore du non-respect de droits héréditaires. Les barons révoltés ne cherchaient pas à renverser la monarchie ; ils voulaient, en fin de compte, se réconcilier avec leur souverain. On peut penser à *Renaut de Montauban*, où le rebelle est un révolté malgré lui qui aspire à se raccommoder, coûte que coûte, avec son seigneur légitime. Les barons étaient le plus souvent profondément attachés au roi, étant donné qu'ils le percevaient comme un monarque de droit divin qui stabilisait le pays ; il était donc dans leur intérêt de le protéger. Grands propriétaires terriens, ils avaient tout à perdre dans le désordre qui pourrait s'installer. Il ne pouvait donc jamais être question de tuer le roi, ni même de le remplacer par un autre. Aussi la révolte était-elle d'abord une forme d'engagement politique ; elle avait un motif et n'était jamais l'expression d'un pur désir de violence ou de pouvoir<sup>12</sup>.

La révolte, même justifiée, était problématique du point de vue éthique, ce qui explique peut-être pourquoi les textes brouillent les cartes : il n'est jamais dit clairement si le baron a tort ou raison ; « la question de la culpabilité ou de l'innocence est au fond secondaire »<sup>13</sup>. Aussi, lorsque Wolfgang van Emden

parle de « l'innocence » de Girart et que François Suard prétend que « le poète atténue considérablement les caractéristiques du rebelle chez Girart »<sup>14</sup>, ils passent à côté du problème essentiel. Les révoltés n'étaient pas simplement des félons ; la révolte n'implique pas forcément, comme le prétend William Calin, démesure, violence gratuite et destruction<sup>15</sup>. Le but de la révolte était pour le baron de parvenir à s'inscrire en position de force vis-à-vis du roi afin de reprendre les négociations. Ainsi, lorsque Renier propose de tuer le roi, son idée est rejetée sans ménagement :

« Frere », dit Mile, « ore avez mal parlé :  
 Deus si comende, le roi de majesté,  
 que l'en ne die orgueil ne foleté.  
 Preudom est Charles, ce savons de verté,  
 n'a meillor roi en la crestienté ;  
 s'il estoit morz, par la foi que doi Dé,  
 molt remendroit France en grant offensé.  
 Qui de Borgongne l'avroit desherité,  
 moi est avis, assez l'avroit grevé.  
 D'aler en France sanbleroit foleté,  
 car trop est la gent fiere. » (v. 2454-64)

Le discours de Milon mêle des arguments idéologiques et pratiques. On ne doit pas s'en prendre directement à la personne du roi, car il est le protecteur de la Chrétienté et de la France, mais aussi parce qu'il est défendu par les guerriers puissants qui l'entourent. Pour préserver la possibilité d'une paix à venir, les révoltés vont essayer de punir le roi d'une façon limitée (*assez [...] grevé*), en attaquant ses intérêts. Ils respectent certains codes de comportement au sein même de la guerre, car le but de la révolte ne réside pas dans la guerre mais bien dans la paix qui doit lui succéder. La révolte est simplement une façon de ramener à la raison un roi obstiné dont la colère soudaine et violente lui fait perdre la mesure.

Les révoltés s'emparent de la ville de Mâcon. Girart ne s'attend pas à une guerre, mais le roi est vexé et met le siège devant Vienne. Bien que le roi et ses hommes les perçoivent comme des traîtres et veuillent se venger, Girart et son clan

désirent la paix. Ainsi, Oliver libère un prisonnier sans demander de rançon pour faciliter les futures négociations avec le roi : « plus gent plet en avrez », dit-il à Girart (v. 3747). Pendant le conflit, Girart frappe par mégarde le roi, mais il se jette ensuite à ses pieds et lui demande pardon (v. 4413-55).

Lorsque Oliver fait des remontrances au roi, on apprend que le statut du fief de Vienne est loin d'être clair :

Mes aieus fu dus Bueves li barbez,  
plus de .c. anz tint quite cest resné ;  
einz rois de France ne l'an mostra fierté. (v. 4043-45)

Il est donc question de l'indépendance du territoire. Mais à la cour, Charles a bien dit au sujet de Girart : « li dong Vienne et l'annor a baillier » (v. 1453). Ainsi, pour Jean Subrenat, « Charles a commis un abus de pouvoir en donnant ce qui ne lui appartenait pas »<sup>16</sup>. La révolte prend ainsi l'aspect d'une guerre défensive et Oliver parle de :

[...] Girart de Vienne le fier,  
que li rois veut de sa terre chacier  
par molt grant felonnie. (v. 2776-78)

Le roi, pour sa part, revendique cette terre comme la sienne :

de .vii. rois ai conquis la seignorie ;  
par poosté et par chevalerie  
les ai toz mis en la moie baillie.  
Trestuit me servent et font ma comendie,  
si tient chascun de moi sa menentie.  
Ci voi un duc de povre seignorie,  
dedanz ma terre a ci sa menantie,  
si ne m'en sert la monte d'une alie :  
se ne l'en trai, mieuz veil perdre la vie ! (v. 6177-85)

Charles se sert ici d'une revendication territoriale, puisque la terre du baron est située au sein de son royaume, pour cacher les rapports de force : il veut écraser un baron qu'il estime trop autonome, mais il ne le dit pas dans ces termes, préférant

utiliser un argument géographique. Avec le territoire, donc, comme les anthropologues le soulignent, la géographie remplace l'éthique et refoule la hiérarchie.

La paix est finalement conclue lorsque Charles est capturé par les rebelles. Aymeri propose de tuer le roi, mais Girart refuse :

« Ne place Deu », Girart li respondi,  
 « que rois de France soit ja per moi honniz !  
 Ses hom serai s'il a de moi merci,  
 de lui tendrai ma terre et mon païs.  
 Et si nel fait, par le cors seint Moris,  
 je m'en irai el resne as Arrabiz.  
 Moie ert la honte, si en sera plus vis  
 nostre enpereres riches. » (v. 6421-28)

Girart se prosterne devant le roi et lui demande merci, et le roi, jusqu'ici indigne, ingrat et vindicatif, acquiesce. Girart est magnanime : il aurait pu tuer le roi, mais il l'épargne avant de reprendre ses alleux en fiefs. C'est dire qu'il accepte le don des terres qu'il possède déjà. Cet octroi de la part du roi marque l'assujettissement du baron : Girart devient ainsi vassal, sujet et serviteur du roi.

Le fief s'inscrit donc dans la problématique du *don* : comme Philippe Haugeard l'a récemment démontré, le don est « un refoulement du rapport de domination », un « enchantement » du lien politique et social<sup>17</sup>. Le roi donne à ses vassaux et reçoit en retour le contre-don de leur service : ainsi, il semble que « l'autorité du roi, indépendante de sa fonction, s'exerce sans coercition et le service des vassaux apparaît strictement volontaire et désintéressé »<sup>18</sup>. Mais le don reste néanmoins un acte agressif, une affirmation de pouvoir. Girart accepte ce don de l'assujettissement, car il envisage toujours la guerre comme une révolte, une guerre limitée contre un seigneur injuste mais finalement accepté, et non pas comme une guerre défensive à gagner à n'importe quel prix. Il se fait ensuite le fidèle serviteur de la royauté française et écarte ainsi la menace qui pèse sur ses terres héréditaires. Il en va autrement dans *Aspremont*.

**Aspremont : la résistance d'un prince**

Dans *Aspremont*, Charles a besoin d'aide pour défendre l'Italie contre une grande invasion sarrasine. Les enjeux sont considérables : si les Sarrasins sont vainqueurs, « Crestientez n'i a nul recovrier » (v. 889). Charles convoque ses barons et envoie des messagers aux rois chrétiens, qui envoient tous des renforts, mais il lui faut néanmoins demander l'aide de Girart d'Eufrate. Il dépêche Naymes comme messenger :

Sire arcevesques, ne vos doit anuier,  
 A dant Girart vos voldrai anvoier,  
 Que il me viegne a cest besoing aidier,  
 Par covenant, se il an a mestier,  
 Souz ciel n'a home se le viaut chacier  
 Que ne li viegne tot maintenant aidier,  
 Q'a son talant s'em porra bien vengier (v. 924-30)

Évidemment, aucun lien vassalique n'oblige Girart à accomplir le service d'*ost*<sup>19</sup>. En demandant le soutien de Girart, Charles lui offre en échange son aide pour les combats futurs. Naymes prévient Charles :

Girart est fiers et fels et orgueilleous  
 En tot cest siècle ne sai si felon rous,  
 Car il fu filz a .i. roi merveillous,  
 Qui fu moult preuz et molt chevalerous,  
 Si est estreiz trestoz d'emperors,  
 Ja ne tenra ne de moi ne de vos. (v. 935-40)

Il va s'agir non pas du service féodal, mais bien d'un contrat entre égaux, car Girart tient ses terres de Bourgogne en propriété complète :

Soue est Borgoigne des Orliens jusqu'en son  
 Et tot entor maint pais environ.  
 Soue est Borgoingne qu'il n'i a conpaignon. (v. 1178-80)

Il n'est question nulle part dans ce texte de la suzeraineté ni de la souveraineté du roi de France sur la Bourgogne, qui semble être une principauté. Girart ne reconnaît pas des liens « de forme », car lorsque Naymes le trouve à Vienne et lui

délivre son message, Girart traite l'archevêque de « filz a putain » (v. 1000), lui lance un couteau, et il est sur le point de lui trancher la tête lorsque sa femme Emeline le lui déconseille.

Girart s'accorde un statut quasi royal ; il tient son « chasement [...] de Deu omnipotent » (v. 1054-55) et il n'a pas peur d'être excommunié, prétendant : « Se l'apostole me tolt crestienté, / J'en ferai .i. tot a ma volenté » (v. 1038-39). Girart refuse absolument de venir en aide à Charles et lui interdit même le passage par la Bourgogne (v. 1098) ; qui pis est, il a l'intention de profiter de l'absence du roi pour se saisir de la France (v. 1218-26). Ce n'est que lorsque Emeline propose de conduire elle-même l'armée que Girart consent à partir en guerre. Girart se bat ensuite contre les Infidèles pour des motivations personnelles : il voit dans la guerre sainte une façon d'assurer son salut. Pendant la guerre, il se comporte comme le rival de Charles, encourageant ainsi ses hommes :

Ferés baron, nobile poigneour,  
Ansois que vaingne Charles li rois françois :  
Senpres vorroit sor nus avoir l'onnour. (v. 2910-12)

De plus, les hommes de Girart et de Charles se prennent les uns les autres pour des Sarrasins (v. 3366-447) et s'affrontent avant de se reconnaître. Certes, l'aspect physique du roi impressionne Girart, qui regrette alors de l'avoir méprisé, et il ramasse le manteau impérial tombé à terre (v. 3453-63), geste considéré comme un acte de soumission : « celui homage ot Charles an la fin » (v. 3472). Mais toujours est-il que Girart reste chef de son armée qui n'est pas intégrée dans celle du roi (v. 3576-77). Pendant tout le reste du texte, le narrateur raconte les exploits des Bourguignons en alternance avec ceux des Français (l'armée française se composant de chevaliers venus de plusieurs régions et pays, y compris de la Bretagne, de l'Allemagne, de la Normandie et de l'Anjou). Lorsque Charles demande à Girart pourquoi il n'est pas roi – il a « tant de bien » (v. 6660) en lui –, Girart répond « ne vail tant » (v. 6663). Néanmoins, il parle en roi à ses hommes – « bone gent, tote vos ai norrie » (v. 8299) –, et leur ordonne de conquérir des terres pour lui. Et à la fin de la bataille, Girart envoie la tête du

chef sarrasin Agoulant à Charles, don agressif qui souligne que c'était bien le roi français qui avait besoin de Girart, et non pas l'inverse. Enfin, avant de le quitter, Girart révèle au roi son mépris pour lui :

Tant contes ai an ma prosperité,  
 Ne tenrai ja de nulz fors de Dé.  
 Hé ! Charles sire, ja ne vos iert celé !  
 En cel besoing avons ancui esté,  
 En la bataille vos trais a avoé  
 Et de ma bouche vos ai seignor clamé :  
 Ne me doit estre an grant cort reprové.  
 Qanque j'ai fait ai fait por amor Dé,  
 Ne suis vostre hom ne li vostres juré,  
 Ne ne serai ja jor de mon aé. (v. 11137-46)

Charles le menace lorsqu'il part : « Se je puis vivre longuement par aé, / De l'un de nos avrai l'orgueil osté. » (v. 11153-54). Pour François Suard, Charles est le légitime seigneur de Girart, qui fait ici figure de « vassal révolté »<sup>20</sup> sans scrupule, qui a usurpé les droits royaux sur les terres en sa possession. Et, même si Girart se soumet à Charles pendant la bataille,

à la fin de la chanson et sans grande vraisemblance narrative ou actancielle, Girart change de comportement et revient à ses errements précédents<sup>21</sup>.

Mais il ne s'agit pas à proprement parler d'une révolte, car Girart n'est jamais le vassal de Charles et il ne choisit de combattre aux côtés de Charles que pour sauver son âme. Girart n'est donc pas un révolté mais un résistant : il n'accepte pas que Charles lui impose son autorité. Au début du texte, on apprend que :

[Charles] N'avoit en France nule riens a baillier :  
 Ainz que viellesce li tousist le mengier,  
 .xv. roiaumes ot bien a justissier. (v. 36-38)

Toute l'action du poème s'inscrit donc dans le contexte de l'expansion du pouvoir royal ; malgré cela, Girart réussit à préserver l'indépendance de son territoire.

On ne peut nier qu'*Aspremont* appelle à une union des princes chrétiens contre les Sarrasins et préconise l'oubli temporaire de leurs rivalités<sup>22</sup>. Mais le texte ne prône pas la soumission des princes au roi ; au contraire, on remarque l'admiration du poète pour Girart qui résiste à l'expansion du territoire royal. L'intérêt de la légende de Girart d'Eufrate, c'est qu'il ne doit jamais s'avouer vaincu. Ici, il n'y pas de guerre entre baron et roi, car le roi ne peut jamais faire valoir sa revendication sur les terres de Girart. La souveraineté n'est pas efficace dans ce texte et le roi français vainc ses ennemis extérieurs sans réussir à s'imposer à l'intérieur de son propre pays. Cependant le poète a déjà prévenu que :

Entr'ax .ii. nuit puis une tel tençon  
Dont mainte dame perdi puis son baron,  
Tant chastel mis en flame et en charbon,  
Dont puis ne furent restoré li dongon. (v. 1181-84)

Cette guerre entre Charles et Girart n'est pas narrée par *Aspremont*, mais par les suites italiennes de la légende<sup>23</sup>. Il est clair que les revendications territoriales des deux hommes sont complètement incompatibles, comme dans *Girart de Roussillon*, chanson que nous allons maintenant aborder, où l'on voit le déroulement d'une guerre sanglante entre un baron qui se croit indépendant et un roi qui se croit son seigneur.

### ***Girart de Roussillon : de la résistance à la révolte***

Au début de ce texte — remarquable au premier abord par sa langue qui mélange formes d'*oc* et d'*oïl* —, Girart de Roussillon part en guerre avec Charles Martel pour aider l'empereur de Constantinople dans sa lutte contre les Sarrasins. Girart, dont on remarque la valeur au combat, est un vassal et un fidèle serviteur de Charles. Une fois les Sarrasins vaincus, l'empereur de Constantinople offre en remerciement la main de ses deux filles à Charles et à Girart. Charles, cupide et obstiné, rechigne à épouser celle qui lui est promise, l'aînée, Berthe, et

exige la main d'Elissent, la cadette et la plus belle. Girart accepte cet échange de femmes, mais ses parents lui conseillent :

Toz ert honit li cons s'aver en prent ;  
 Mais pur son fiu li solve tan cuitement  
 Si que li cons ne tiegne de lui nient,  
 Ne mais ses om ne sie a son vivent. (v. 439-42)

Accepter le don de l'argent, ce serait se soumettre au roi. Ce que son lignage désire, c'est l'honneur et le prestige que représente la conversion de son fief en alleu. Girart ne tiendra plus aucune de ses terres de Charles et il ne sera plus son « om ». Mais que veut dire « om » ici ? Vassal ou sujet ? On ne sait pas, car le terme est ambigu et la question restera controversée pendant tout le texte. Dès que Charles acquiesce à la demande de Girart, celui-ci se considère comme un homme complètement indépendant. D'autres, tel Fouque, personnage particulièrement perspicace, pensent que Girart est toujours le sujet du roi. Girart n'est plus vassal, mais Charles est toujours monarque ; ainsi Fouque avertit-il Girart : « Carles est vostre sire, rius emperaire » (v. 1475). Il semble donc qu'il y a souveraineté sans suzeraineté. Cette absence d'hommage supprime tout lien pratique et ne laisse subsister en fait qu'un lien théorique, difficile à définir.

Charles ne se comporte pas comme un bon souverain dans cet épisode, car il s'abaisse à des querelles politiques en négociant avec un baron, et il finit ainsi par démembrer son royaume en accordant un alleu. Regrettant cette concession, Charles se plaint :

Grant aver a Girarz e terre bone.  
 Des le Rin tec s'onor trosque a Baioune,  
 E devise Espagne per Barçelone,  
 E li rendent treüt cil d'Arragone.  
 A ! com es fols lo reis qui tau fiu done !  
 E qui aleu m'o quert, lai m'arazone.  
 Lo reïame desfait e despersone ;  
 Eu non(c) ai plus de lui fors la corone.  
 Mais eu li cuit mermar tro a Garone. (v. 559-67)

Charles parle du territoire, mais comme Wolfgang van Emden le souligne, c'est la jalousie qui le pousse à vouloir écraser Girart<sup>24</sup>. Encore une fois, donc, ce sont des notions de territoire qui servent à justifier, à légitimer un désir de pouvoir et de violence : Charles énumère les lieux qui se trouvent sous le pouvoir de Girart sans jamais parler d'un quelconque tort commis par le baron. En effet, la géographie influence la marche des événements politiques plus que l'éthique. Charles semble considérer Girart comme un rival plus que comme un sujet et il « non soufre par en sa reion » (648). Charles exerce son pouvoir sur Girart de façon arbitraire, l'attaquant sous n'importe quel prétexte. Il va ainsi réaliser son propre cauchemar : son comportement infantile et avide fait de Girart son ennemi juré. Comme l'affirme Micheline de Combarieu du Grès :

(...) la rivalité entre Charles Martel et Girart repose en fait sur l'égalité de puissance qui est la leur, fondée sur l'occupation des terres, même si, en titre, l'un est supérieur à l'autre. En même temps, tout élément, quel qu'il soit, qui tend à apporter un surcroît de puissance à l'un, est un facteur dangereux qui risque de ruiner le fragile équilibre de forces instauré entre ces rivaux virtuels<sup>25</sup>.

Au début du texte, l'équilibre est précaire. Lorsque l'empereur de Constantinople se renseigne sur les deux hommes, on lui dit au sujet de Charles :

Seiner, adreu ab armes e bons e biaux,  
 E ardiz e segurs e joventiaus,  
 Volentrius e lius plus que us oisaus.  
 Per hoc s'a conquesuz ja cent caustiaus,  
 Treis contes proz e rius dunt est caidiaus,  
 E mil persones d'autres de sos fiaus  
 A cui il dones croces e bons aniaus.  
 Tant cum dure la terre ne cobre ciaux,  
 Non est reis tant cremuz ne sos seiaus. (v. 153-61)

Tandis que Girart est décrit ainsi :

Seiner, om plus na vaut ne melz ne join.  
 Trente jornades tec s'onors en loin ;  
 Cen mile chevalers maine en besoin.  
 Sui sunt li Provençal e li Gascoin.  
 Tal proeche e valor tec en son poin,  
 Non a poor d'onor c'on l'an redoin. (v. 163-68)

Girart, personnage de grande envergure, est comme un roi puisqu'il peut défendre ses terres sans avoir recours à Charles. Ils ont presque le même nombre de chevaliers quand ils s'affrontent après la tentative du roi de prendre Roussillon, car Girart est chef d'une grande alliance regroupant toutes les régions du *pays d'oc* (v. 2481-82). Mais il reste néanmoins une différence cruciale : les terres du roi sont comme illimitées, du moins en théorie, car tous les rois le craignent. Les possessions de Girart, au contraire, sont grandes mais définies, limitées, et implicitement menacées par celles de Charles qui risquent de tout englober. Les territoires revendiqués par les deux hommes se chevauchent, le territoire de Roussillon étant maintenant un alleu que Charles désire réintégrer dans son royaume. L'alleu est pour le roi comme un virus qui risque de se répandre ; il craint qu'un alleu n'en produise un autre :

Se Girarz Rossillon en aleu ten,  
 Si pot faire Borgoigne, qu'el a de men (v. 1941-42)

Cherchant à redresser cette situation, le roi profite de ce droit de chasser dans les terres de Girart, restriction qu'il a astucieusement conservée car elle manifeste sa souveraineté sur l'alleu de Roussillon, qui reste ainsi dans son royaume<sup>26</sup>. Il n'a pas cédé tous ses droits territoriaux et il peut ainsi essayer de prendre Roussillon, acte qui déclenche la première guerre entre les deux hommes.

Cette guerre ne résout rien, car le statut de la terre reste controversé. Comme Linda Paterson l'a démontré, le texte privilégie le mot « onor », terme ambigu, pour désigner les terres de Girart : c'est une affaire d'opinion pour ce qui est de

savoir si cet « onor » est en effet un alleu ou un fief<sup>27</sup>. S'ajoutent à cela des incertitudes concernant le passé : Girart possédait-il déjà une partie de ses terres en alleu ? Girart dit que « Roissellons fu tos tens alues mon paire » (v. 834). Cependant, comme Micheline de Combarieu du Grès et Gérard Gouiran l'indiquent :

C'est la première fois qu'il est question de cette possession de Roussillon en alleu par Drogon. On comprend mal pourquoi, avec Girart, Roussillon serait redevenu un fief avant que Charles Martel n'en refasse un alleu pour lui<sup>28</sup>.

Mais on peut avancer l'hypothèse que l'alleu de Drogon, père de Girart, aurait subi la transformation fréquente au XII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire qu'il aurait été converti en fief. Girart demanderait donc plus tard qu'il soit reconverti en alleu. Toutefois, il faut s'accorder avec Linda Paterson, qui affirme qu'il est impossible de résoudre toutes les contradictions de ce poème, et que Girart possède plusieurs terres, les unes ayant déjà un statut d'alleu au début, les autres étant des fiefs<sup>29</sup>. Cette situation s'inscrirait dans la tendance générale à la fragmentation du X<sup>e</sup> siècle. On voit donc que ces incertitudes résultent en partie de la confusion dans le texte entre deux périodes historiques. Les personnages ne savent pas définir la situation, car ils ne savent pas, pour ainsi dire, dans quelle époque ils vivent<sup>30</sup>.

Pour Girart, en revanche, tout est clair : le roi représente un pouvoir étranger qui envahit ses terres. Il l'appelle « rei de France » (v. 3033, v. 4256), ce qui sous-entend que Charles est roi *ailleurs*, et non pas seigneur de ses terres<sup>31</sup>. La guerre est donc pour lui une guerre défensive. Ainsi, comme le souligne Michael Heintze :

Girart de Roussillon n'est ni le vassal fidèle qui, innocent, est persécuté par un seigneur outrecuidant, ni le révolté traître qui, par avidité d'accroître son pouvoir, s'insurge contre le roi. Il représente plutôt le grand feudataire qui défend à tout prix son indépendance contre les revendications du pouvoir central<sup>32</sup>.

Girart n'est pas un baron révolté comme Girart de Vienne qui a un attachement profond au roi qu'il reconnaît comme souverain. Tout dépend du statut accordé à la terre : si la terre du baron est un fief, alors la guerre du baron contre le roi est une révolte, mais si la terre du baron est un alleu, la guerre est d'un statut discutable, car l'emprise du roi sur la terre n'est que théorique. Girart, qui ne veut pas accepter de seigneur au-dessus de lui, refuse longtemps toute conciliation avec le roi, repoussant toute procédure d'amende honorable. Mais a-t-il tort ? La critique a depuis longtemps soutenu que la guerre que Girart mène contre Charles est justifiée, mais qu'elle est néanmoins un péché, car il s'insurge contre son seigneur légitime. Ainsi pour Pierre Le Gentil, le poète « n'accepte de faire de son héros un rebelle qu'à condition de pouvoir le peindre un jour repentant et converti »<sup>33</sup>. Mais on a peut-être trop insisté sur la « conversion » de Girart, sur le fait qu'il abandonne une vie de péché pour retrouver Dieu, car même les vassaux fidèles comme Guillaume d'Orange ont tué des hommes et doivent faire pénitence pour assurer leur salut<sup>34</sup>. C'est la violence elle-même, et non pas la révolte, qui constitue un péché.

En réalité, le texte est fort ambigu : le mot le plus répandu dans le texte pour parler du combat est « gerre », et on ne sait pas si la « gerre » est légitime ou non<sup>35</sup>. C'est justement l'absence de code clair pour régler le rapport entre Charles et Girart qui creuse l'écart entre les deux hommes et empêche toute réconciliation. Ni l'un ni l'autre n'admettent avoir tort. L'absence de serment a pour conséquence que Charles n'est pas obligé de protéger Girart, comme le roi lui-même le constate :

Girarz non est mos om ne ne tient fei,  
E s'eu mal li pois faire, ne me deslei. (v. 614-15)

Chacun des deux hommes, croyant qu'il n'y a pas de lien entre eux, veut écraser l'autre. Mais d'autres personnages croient que le sort les réunit et qu'ils feraient mieux de le reconnaître. Girart n'accepte pas, comme le fait Girart de Vienne, le compromis de tenir ses terres comme fiefs ; il ne peut point aimer « rei tant felon » (v. 2997). Et Charles n'accepte pas

l'indépendance de Girart, comme il est obligé de le faire pour Girart d'Eufrate. Les visions du monde des deux hommes sont totalement incompatibles. Puisqu'il est impossible de définir clairement et de nommer la terre et puisque le partage terrien est la base de toute organisation sociale médiévale, tout est alors remis en question. Les symboles, les mots, les actes ne sont plus que des signes confus pour les personnages. On ne peut plus faire confiance aux serments, ni aux promesses, ni aux définitions. Ce phénomène se manifeste dans de longues scènes de conseils, dans lesquelles s'expriment les tensions internes aux deux camps. Des deux côtés, on se pose les mêmes questions – Girart est-il l'homme du roi ? la guerre est-elle une révolte, est-elle compréhensible, légale ? qui a tort ? –, questions auxquelles il existe plusieurs réponses contradictoires, du fait de l'enchevêtrement des diverses visions de la situation politique. De plus, même lorsqu'une décision est prise, on ne peut la communiquer à l'autre camp, car comme Sarah Kay le résume :

Dans chaque camp il y a les durs et les modérés, les durs ayant une politique de l'affrontement, les modérés de l'apaisement. Dans les débats, ce sont toujours les modérés qui l'emportent, mais à chaque reprise les paroles rapportées par [le messager] Peire se rapprochent davantage de la position des durs<sup>36</sup>.

En outre, la justice est sapée lorsque Charles tente d'imposer son arbitrage en convoquant Girart après le meurtre des deux fils de Thierry, homme du roi, par Boson, homme de Girart (v. 3390-466). Ce dernier refuse en effet de venir, car s'il paraissait à la cour, il lui faudrait reconnaître l'autorité du roi comme juge et suzerain, ce qu'il n'est pas disposé à faire ; une deuxième guerre est alors inéluctable. Enfin les femmes, « les objets et les médiatrices [de la] compétition masculine »<sup>37</sup>, sont longtemps exclues de l'action du poème : la fonction intermédiaire féminine fait ainsi défaut<sup>38</sup>. La crise d'intersubjectivité, à laquelle nous sommes ici confrontés, semble donc avoir un effet sur tout. Elle se manifeste dans la langue hybride du poème, métaphore pour les frontières flottantes des territoires et pour les insolubles contradictions du poème<sup>39</sup>. La médiation se révèle inefficace, que ce soit par le truchement des femmes, des messagers, ou encore

dans le cadre des conseils ou du système judiciaire, et la langue du poème reflète la confusion qui règne entre les personnages.

L'action militaire est la seule solution. Quoique le récit des batailles ne soit pas très développé, les guerres sont longues et sanglantes. La guerre est un moyen brutal de convaincre son adversaire : ici, on ne convainc qu'en vainquant. C'est enfin grâce à la guerre qu'on arrive à une restructuration de l'espace politique, lorsque les forces de Girart sont anéanties, lorsqu'il « de terre non a plein poin » (v. 7261), et qu'il doit s'avouer vaincu. La résistance légitime de Girart devient donc une révolte illégitime : c'est la guerre, et non pas l'éthique, qui donne tort à Girart et raison à Charles. La force prime le droit, et le roi, bien que fauteur de trouble, en sort finalement vainqueur.

Cependant, la conclusion n'est pas totalement harmonieuse, car Guy de Risnel, vassal de Girart :

Paor a de la gerre que renewel.

Crient que li dus en fol au rei revel. (v. 9141-2)

Le mot *revel*, « se rebelle », rare dans le texte, apparaît ici comme pour souligner le fait que toute guerre contre le pouvoir monarchique est désormais censurée. Pour éviter que la querelle ne soit prolongée par une nouvelle génération de combattants, Guy tue le fils de Girart. On ne sait donc pas si ce fils aurait continué le combat ou s'il aurait accepté d'être le vassal de Charles. Ainsi le lignage de Girart est éradiqué sans jamais être intégré dans le royaume de Charles : c'est un lignage qui meurt plutôt que de se soumettre. Avant sa mort, Girart, accompagné de Berthe, se montre humble et pacifique pendant les années d'exil et de pénitence envers Dieu (v. 7347-755). Il fonde des monastères (v. 9228-30) et, après sa mort, il est canonisé. Il se dote ainsi d'un accès direct au sacré : il n'a pas besoin de servir un roi terrestre pour servir Dieu. Pour Micheline de Combarieu du Grès :

à la fin de *Girart de Roussillon*, la retraite au couvent du héros traduit son souci de perfection intérieure et ne touche plus à l'histoire de ses relations avec Charles Martel<sup>40</sup>.

En transformant le guerrier en saint, le poète nous fait effectivement admirer ce résistant. La vie pénitente couronne Girart, qui devient ainsi une légende régionale, modèle de la résistance provinciale contre le pouvoir central et centralisateur. Sur le plan matériel, le roi gagne la partie, mais sur les plans idéologique, symbolique et spirituel, c'est Girart qui triomphe. Le roi remporte une victoire à la Pyrrhus : les personnages commencent à le craindre, à avoir peur des conséquences d'une rébellion. Ils ne l'acceptent finalement comme roi que parce qu'ils désirent la paix.

### Conclusion

Nos chansons de geste reconnaissent la spécificité de la Bourgogne, exemple par excellence d'une terre indépendante menacée par l'expansion du pouvoir royal. Les auteurs sont fascinés par les conséquences d'un conflit entre le roi et un Bourguignon féroce et indépendant, et par la tension entre l'affirmation de l'identité régionale indépendante et l'affirmation du pouvoir du souverain sur le pays entier. Ils reconnaissent en outre la distinction entre « fief », « alleu » et « principauté », nuance négligée parfois par les critiques modernes<sup>41</sup>. Le statut légal de la terre du baron est d'une importance capitale pour la conception éthique et politique de son rapport avec le roi. En fin de compte, la souveraineté apparaît comme un discours territorial particulièrement efficace, permettant l'affermissement du pouvoir royal. Le territoire est à la fois incarnation, réification et légitimation du pouvoir.

En s'appuyant sur ces notions, les chansons réécrivent l'histoire légendaire pour examiner les différents cas de figure : *Aspremont* et *Girart de Roussillon* renversent la tendance de l'histoire contemporaine, c'est-à-dire l'expansion du pouvoir royal au XII<sup>e</sup> siècle. Dans *Aspremont*, la principauté de Girart reste une terre indépendante à la fin du texte, car Charles n'arrive pas à faire valoir sa souveraineté territoriale. De plus, dans *Girart de Roussillon*, l'allodisation du fief de Girart va à contre-courant de l'époque. Ni fief, ni principauté indépendante, l'alleu est en effet la forme de propriété territoriale la plus controversée, car il est sous la souveraineté

du roi sans être sous sa suzeraineté. Il faut donc des guerres presque interminables pour tout tirer au clair. *Girart de Vienne*, par contraste, a un déroulement linéaire en harmonie avec l'histoire, car il met en scène la transformation d'un alleu en fief. Mais, dans ce dernier cas, Girart choisit de céder son alleu. Il garde ainsi une marge d'indépendance, de liberté ; il n'est pas réduit à un état servile. Il ne reste pas indépendant comme Girart d'Euphrate, mais il évite le sort de Girart de Roussillon. Dans les trois textes, le roi est souverain dans son royaume, mais le baron, avec plus ou moins de succès, essaie de rester souverain dans son territoire. Les barons réels cherchaient peut-être refuge dans les textes où la résistance des barons essaie d'opposer un « non » à un avenir d'oppression. Quelle que soit sa réussite réelle, la résistance reste admirable et belle sur le plan poétique ; elle est une fiction qui satisfait le désir d'autonomie des familles nobles. La littérature est ici siège d'une résistance d'autant plus importante qu'elle est imaginaire.

**Luke SUNDERLAND**  
Gonville and Caius College  
Cambridge

## NOTES

<sup>1</sup> Les éditions de référence sont : *Aspremont*, éd. F. Suard, Paris, Champion, 2008 ; *La Chanson de Girart de Roussillon*, éd. W. M. Hackett, M. de Combarieu du Grès et G. Gouiran, Paris, Lettres Gothiques, 1993 ; *Girart de Vienne*, éd. W. van Emden, Paris, SATF, 1977.

<sup>2</sup> *De l'histoire à la légende : Girart, comte de Vienne*, 3 vol., Auxerre, Imprimerie Moderne, 1946-47.

<sup>3</sup> Voir J. Dhondt, *Études sur la naissance des principautés territoriales en France (IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles)*, Bruges, De Tempel, 1948, et P. Feuchère, « Essai sur l'évolution territoriale des principautés françaises (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », *Le Moyen Âge*, 58, 1952, p. 85-117.

<sup>4</sup> Voir P. Allières, *L'Invention du territoire*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1980 ; F. Damette et J. Scheibling, *La France : permanences et mutations*, Paris, Hachette, 1995.

<sup>5</sup> Voir surtout J. Gottmann, *The Significance of Territory*, Charlottesville, University Press of Virginia, 1973 ; R. D. Sack, *Human Territoriality : Its Theory and History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986.

<sup>6</sup> J. Anderson, « Nationalist Ideology and Territory », *Nationalism, Self-Determination and Political Geography*, éd. R. J. Johnston et al., London, Croom Helm, 1988, p. 18-39.

<sup>7</sup> « La Féodalité dans la *Chanson de Roland* et dans *Girart de Roussillon* », *Société Rencesvals IV<sup>e</sup> congrès international*, Heidelberg : Carl Winter, 1969, p. 22-27 (citation p. 24).

<sup>8</sup> Voir J. Richard, *Les Ducs de Bourgogne et la formation du duché du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, Genève : Slatkine 1986.

<sup>9</sup> Voir H. Gallé, « Héros et comparses : la valeur morale des Bourguignons dans la chanson de geste », *L'Épopée médiévale et la Bourgogne*, éd. M. Ott, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 2006, p. 13-32, et dans le même tome, B. Guidot, « Image et rôle de la Bourgogne dans *Girart de Vienne* et quelques autres chansons de geste », p. 33-52.

<sup>10</sup> *Girart de Vienne*, éd. W. van Emden, introduction, p. xxv.

<sup>11</sup> Nous renvoyons à L. Genicot, *Le XIII<sup>e</sup> siècle européen*, Paris, PUF, 1968 ; R. W. Kaeuper, *War, Justice, and Public Order : England and France in the Later Middle Ages*, Oxford, Clarendon, 1988 ; M.H. Keen, *The Laws of War in the Late Middle Ages*, London, Routledge & Kegan Paul, 1965 ; M. Strickland, *War and Chivalry : The Conduct and Perception of War in England and Normandy, 1066-1217*, Cambridge : Cambridge UP, 1996 ; C. Valente, *The Theory and Practice of Revolt in Medieval England*, Aldershot, Ashgate, 2003, surtout p. 251-52 sur la France.

<sup>12</sup> Dans les chansons de geste, la révolte est parfois motivée par les machinations des traîtres, ce qui correspond à la pratique médiévale selon

laquelle les barons rebelles blâmaient les « méchants conseillers » du roi. Cf. J. Rosenthal, « The King's 'Wicked Advisers' and Medieval Baronial Rebellions », *Political Science Quarterly*, 82, 1967, p. 595-618.

<sup>13</sup> Voir J. H. Grisward, « Le Thème de la révolte dans les chansons de geste : éléments pour une typologie du héros révolté », *Charlemagne in the North : Proceedings of the Twelfth International Conference of the Société Rencesvals*, éd. Ph. E. Bennett et al., Edinburgh, Société Rencesvals British Branch, 1993, p. 399-416 (citation p. 399).

<sup>14</sup> « Girart de Bourgogne dans la tradition épique », *L'Épopée médiévale et la Bourgogne*, op. cit., p. 125-39.

<sup>15</sup> Pour W. Calin, le révolté est le plus souvent un « méchant », pour lequel les chansons dessinent parfois un itinéraire de conversion ; voir *The Old French Epic of Revolt : « Raoul de Cambrai », « Renaud de Montauban », « Gormond et Isembard »*, Genève, Droz, 1962.

<sup>16</sup> « Vienne : fief ou alleu ? (à propos de *Girart de Vienne*) », *Mélanges Jean Larmat : regards sur le Moyen Âge et la Renaissance*, Nice, Les Belles Lettres, 1982, p. 309-18 (citation p. 314).

<sup>17</sup> « L'Enchantement du don : une approche anthropologique de la largesse royale dans la littérature médiévale (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 49, 2006, p. 295-312 (citation p. 297). Sur le don agressif, voir également Andrew Cowell, *The Medieval Warrior Aristocracy : Gifts, Violence, Performance, and the Sacred*, Cambridge, D.S. Brewer, 2007.

<sup>18</sup> « L'Enchantement... », art. cit., p. 300.

<sup>19</sup> Le manuscrit édité par L. Brandin est plus clair sur ce point : Charles dit à propos de Girart « il ne tient de moi rente ne fié » (v. 1014). *La Chanson d'Aspremont*, éd. L. Brandin, Paris, Champion, 1923.

<sup>20</sup> « Girart de Bourgogne... », art. cit., p. 134.

<sup>21</sup> « Girart de Bourgogne... », art. cit., p. 135.

<sup>22</sup> W. van Emden, « La Chanson d'Aspremont and the Third Crusade », *Reading Medieval Studies*, 18, 1992, p. 57-80.

<sup>23</sup> Cf. les *Cantari di Aspramonte inediti*, éd. A. Fasso, Bologna, Commissione per i testi di lingua, 1981.

<sup>24</sup> « The 'Cocktail-Shaker' Technique in Two Chansons de Geste », *The Medieval Alexander Legend and Romance Epic*, éd. P. Noble et al., New York, Krauss, 1982, p. 43-56 (citation p. 52).

<sup>25</sup> *L'Idéal humain et l'expérience morale chez les héros des chansons de geste, des origines à 1250*, 2 vol., Paris-Aix-en-Provence, Champion, 1979, p. 24. Voir aussi S. Kay, « Singularity and Spectrality : Desire and Death in *Girart de Roussillon* », *Olifant*, 22, 1998, p. 11-38.

<sup>26</sup> D. Boutet et A. Strubel, *Littérature, politique et société dans la France du Moyen Âge*, Paris : PUF, 1979, p. 53.

<sup>27</sup> *The World of the Troubadours : Medieval Occitan Society c.1100-c.1300*, Cambridge, Cambridge UP, 1995, p. 20.

<sup>28</sup> *Girart de Roussillon*, éd. cit., introduction, p. 99n.

<sup>29</sup> *The World of the Troubadours*, op. cit., p. 21.

<sup>30</sup> Voir, sur ce « télescopage » des temps et des lieux distincts, A. Labbé, « L'Espace littéraire et politique de *Girart de Roussillon* : une géographie héritée de l'histoire et investie par la poésie », *Provinces, régions et terroirs au Moyen Âge : de la réalité à l'imaginaire*, éd. B. Guidot, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1993, p. 313-33.

<sup>31</sup> Pour S. Gaunt, le mot « France » a le sens de « pays étranger » et la langue hybride du poème met en scène l'invasion de l'Occitanie par la France : cf. « *Desnaturat son li Frances* : Language and Identity in the Twelfth-Century Occitan Epic », *Tenso*, 17, 2002, 10-31. Certains critiques ont déjà insisté sur la spécificité du roman occitan : nous renvoyons notamment aux œuvres de J.-Ch. Huchet (*Le Roman occitan médiéval*, Paris, PUF, 1991) et de C. Jewers (*Chivalric Fiction and the History of the Novel*, Gainesville, University Press of Florida, 2000), qui utilisent le concept de « résistance culturelle » pour décrire la façon dont les romans occitans parodient la littérature française. Mais on a beaucoup moins abordé la question de la spécificité de la chanson de geste occitane, où on trouve une autre forme de résistance culturelle dans la résistance militaire qu'elles dépeignent : on peut citer ici *La Chanson de la Croisade Albigeoise* mais également *Daurel et Beton*, car à la fin de ce texte Beton va attaquer le roi de France. Le texte étant inachevé, nous ne savons pas quelle aurait été la conclusion de cette rébellion.

<sup>32</sup> « La Présentation des caractères dans *Girart de Vienne* », *Charlemagne in the North : Proceedings of the Twelfth International Conference of the Société Rencesvals*, éd. Ph. E. Bennett et al., Edinburgh, Société Rencesvals British Branch, p. 485-507 (citation p. 487).

<sup>33</sup> « *Girard de Roussillon* : sens et structure du poème », *Romania*, 78, 1957, p. 323-89, p. 463-510 (citation p. 502-3). Voir également son « *Girard de Roussillon* : la rédemption du héros », *La Technique littéraire des chansons de geste : actes du colloque de Liège*, Paris, Les Belles Lettres, 1959, p. 59-70.

<sup>34</sup> Voir *Le Moniage Guillaume*, éd. N. Andrieux-Reix, Paris, Champion, 2003.

<sup>35</sup> Voir le glossaire de l'édition de W. M. Hackett, *Girart de Roussillon : chanson de geste*, 3 vol., Paris, Picard, 1953-55.

<sup>36</sup> « Le Passé indéfini : problèmes de la représentation du passé dans quelques chansons de geste féodales », *Au carrefour des routes d'Europe : la chanson de geste. X<sup>e</sup> congrès international de la Société Rencesvals pour l'étude des épopées romanes (Strasbourg, 1985)*, 2 vol., Aix-en-Provence : CUERMA, 1987, II, p. 697-715 (citation p. 702).

<sup>37</sup> S. Gaunt, « Le Pouvoir d'achat des femmes dans *Girart de Roussillon* », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 33, 1990, p. 305-16 (citation p. 315).

<sup>38</sup> Pour W. Burgwinkle, seules les femmes sont capables d'actes éthiques qui peuvent transformer le champ social, tandis que les hommes ne peuvent que répéter les mêmes actes ratés, effleurant les objets de leur désir sans jamais pouvoir s'en emparer définitivement. Cf. « Ethical Acts and Annihilation : Feminine Heroics in *Girart de Roussillon* », *Women and Medieval Epic : Gender, Genre, and the Limits of Epic Masculinity*, éd. S. S. Poor et J. K. Schulman, New York, Palgrave Macmillan, 2007, p. 159-82.

<sup>39</sup> Cf. W. M. Hackett, pour qui la langue du poème est une confusion délibérée de deux parlers : *La Langue de « Girart de Roussillon »*, Genève, Droz, 1970, p. 109.

<sup>40</sup> *L'Idéal humain...*, *op. cit.*, p. 175.

<sup>41</sup> Sur l'importance de ces concepts dans les épopées, voir R. M. Stein, *Reality Fictions : Romance, History, and Governmental Authority, 1025-1180*, Notre Dame, University of Notre Dame Press, 2006.